



Le cheminement piétonnier qui parcourt l'îlot est hiérarchisé : la section piétonne principale, qui relie l'allée de la Charte à l'allée de la Chaîne, est ainsi large et asphaltée (ici vue des n° 46 au n°52 prise vers le sud).

IVR32_20185900735NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation